

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1963 B 00087

Numéro SIREN : 063 200 877

Nom ou dénomination : SOREX

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2018 sous le numéro de dépôt 5603

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

SOREX

3 RUE FERNAND FOREST
BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01

V/REF : STEPHANE GRENOUILLEAU

N/REF : 63 B 87 / 2018-A-5603

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 25/01/2018, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 22/12/2017
- Démission de directeur général

Concernant la société

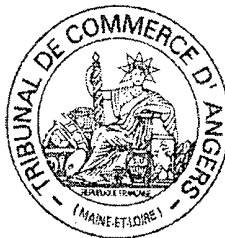
SOREX
Société par actions simplifiée
3 rue Fernand Forest - BP 814
49008 Angers Cedex 01

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-5603 le 25/01/2018

R.C.S. ANGERS 063 200 877 (63 B 87)

Fait à ANGERS le 25/01/2018,

LE GREFFIER



M. G.

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 25 JAN. 2018

SOREX

Société Par Actions Simplifiée au capital de 400 000 Euros
Siège social : 3 rue Fernand Forest BP 70814
49008 ANGERS CEDEX 01 (Maine et Loire)
63 200 877 RCS ANGERS



EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 22 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 22 décembre, à 09 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Stéphane GRENOUILLEAU préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents possèdent les 10 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Benoît MEHEUT, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le texte de la résolution proposée.

Puis Monsieur le président déclare que la liste des actionnaires, le texte de la résolution proposée ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- .../...
- Démission de Monsieur Bruno BIOTEAU de son mandat de Directeur Général dans le cadre de son départ à la retraite,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président rappelle que Bruno BIOTEAU doit faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2018.

..../...

DEMISSION DE BRUNO BIOTEAU DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale prend acte de la décision de Bruno BIOTEAU de démissionner de son mandat de Directeur Général avec effet au 31 décembre 2017, pour faire valoir ses droits à la retraite, et décide de ne pas le remplacer pour l'instant.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à son Président pour accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

Le présent extrait a été signé par le Président.

Le Président
Stéphane GRENOUILLEAU

